

# LA WARFAZIENNE A.S.B.L.

Société Royale de Pêche et de Pisciculture  
Fondée le 7 avril 1908  
SPA

## SAISON DE PÊCHE 2009



## NIVEZE PREVOYANCE

[www.niveze-prevoyance.be](http://www.niveze-prevoyance.be)



Agent délégué indépendant

**RECORD BANK**

**ASSURANCES  
BANQUE**

**TEL 087 / 77 26 36  
FAX 087 / 77 49 55**

N° CBFA : 10924

Rue Enkart 38  
4910 FAYS-POLLEUR

**078/15 9000**

[www.tpalm.be](http://www.tpalm.be)

group  
**TPalm**  
CONSTRUCTIONS

# REGLEMENT DE PÊCHE 2009

**NB : un règlement spécifique de la pêche dans le Wayai sera joint au permis spécial Wayai**

## Généralités

Les pêcheurs et les personnes qui les accompagnent sont tenus de respecter toutes les convenances d'usage, tant dans leur attitude, que dans leur conversation entre pêcheurs ou avec les touristes, promeneurs et/ou canotiers.

Les pêcheurs veilleront en outre à la propreté des lieux.

Le camping sauvage reste interdit autour et aux abords du lac. (sauf dérogation)

**Il est strictement interdit de se trouver au bord de l'eau avec son matériel de pêche avant 4h du matin !**

## Domaines de pêche autorisés

Lac de Warfaaz (Spa): 6,5 hectares.

Rivière le Wayai : depuis l'amont du pont jusqu'en amont de la route Sart-Nivezé à 500 mètres en amont du Motel « Le Wayai » soit +/- 6,5 Km de rives simples.

## Permis de pêche

Art. 1 La détention du permis de la société « La Warfazienne » et du permis de la Région Wallonne est **obligatoire avant d'être en action de pêche.**

Art. 2 Tarif des permis de la Société « La Warfazienne » :

Annuel senior : **50 €**

Annuel junior (pêcheur de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours) : **20 €**

Journalier : **7 €** (Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre uniquement valable pour le lac)

Permis vacances : **30 €** (valable pour une période de 1 mois durant les mois de juillet et d'août)

Automnal (du 1<sup>er</sup> septembre à fin décembre) : **30 €**

Permis spécial Wayai : **10 €** senior et junior (permis annuel de la Warfazienne obligatoire)

Les enfants de moins de 14 ans, se livrant à la pêche à une seule ligne à main montée d'un hameçon simple les samedi, dimanche, jours fériés et pendant les vacances scolaires, sont dispensés du permis de la Société « La Warfazienne », à condition qu'ils soient accompagnés de leur père, mère, tuteur ou d'une personne majeure déléguée par eux, et **muni(e)** du dit permis. Le nombre d'enfants accompagnant est limité à quatre.

Art.3 Le pêcheur autorise les **gardes-pêche et contrôleurs** de la Société « La Warfazienne » ainsi que les **membres** faisant partie du **Comité** à visiter et ainsi contrôler sur place la conformité de son matériel. Le pêcheur autorise en outre ces mêmes personnes, à pouvoir requérir et exiger la preuve de possession et de validité du permis ainsi que de contrôler le carnet de prises et les poissons conservés.

Art.4 Toute infraction au présent **règlement** est passible de sanctions prescrites dans notre R.O.I (Règlement d'Ordre Intérieur). Une plainte en partie civile, pourra en outre être introduite contre le contrevenant. Pour les infractions pénales, le retrait du permis et la plainte en partie civile sont systématiques. Le Conseil d'Administration fixera, en fonction de l'infraction commise, la durée d'exclusion du contrevenant.

## **BRASSERIE – RESTAURANT**

**« AUX CAMPINAIRES »**

**Mme Jacqueline Marechal – Rood**

**Avenue J-B Romain, 20      4900 SPA**

**Tél. : 087/77.42.77      -      Fax : 087/77.35.99**

# MANIFESTATIONS 2009

## CONCOURS

Inscriptions jusqu'à la veille du concours  
(Contacter Jean-Marc au 0475/95 73 18,  
après 18 heures)

Tirage au sort et règlement le jour même entre 2h à  
½h avant le concours.

P.A.F : pour les membres / les non-membres :  
Seniors : 15 € / 20 €  
Juniors : 10 € / 12 €

Après la fin du concours, seuls les participants ont le  
droit de poursuivre la pêche.

En outre, il est également autorisé de pêcher à la  
mouche le jour du concours dans les bassins de  
décantations selon la réglementation en vigueur  
(dérogation signée).

Remise des prix : 1h½ après la fin du concours.

## LES INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES :

- Samedi 18 avril : Open-Individuel tous poissons de 9h à 14h.
- Samedi 16 mai : Open à l'américaine salmonidés de 8h à 11h30 et de 13h à 16h30 (remise des prix à 17h30 à la tonnelle).
- Samedi 20 juin : Open à l'américaine tous poissons de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (Pause midi à la tonnelle et remise des prix à 18h30).
- Samedi 5 septembre : Open Individuel tous poissons de 9h à 14h.
- Du vendredi 18 septembre 16h au dimanche 20 septembre 16h : Enduro carpe

## POINTS DE VENTE

- Pension Restaurant des Sources, Lac de Warfaaz
- L'Auberge du Lac, Lac de Warfaaz
- Dohogne Ferdy, rue entre les Ponts à Spa
- Verviers Pêche, val Fassotte, 2B à Dison
- Maison Paradisia, rue du Val St Lambert, 217 à Seraing
- Van Reeth, rue de Limbourg, 204 à Verviers
- Office du Tourisme de SPA
- Maison Bleser, Verviers
- Hainaut Pêche, Rue de la résistance, 73 à Montegnée
- Graineterie – Vanderheyden, Rue des Wallons à Welkenraedt
- Moulin RENARD, Av. de la coopération, 12 à Soumagne

## BROCANTES

Brocante de pêche à Sart-Lez-Spa le dimanche 15 février de 8 à 13 heures : 3 €/mètre.  
Réservation, Jean-Marc au 0475/95 73 18

Lac de Warfaaz le lundi de Pentecôte de 7 à 17 heures : 2 €/mètre.  
Inscriptions sur place ou renseignements au 087/77 04 40 - 0497/78 03 35

Lac de Warfaaz le 15 août de 7 à 17 heures : 2 €/mètre.  
Inscriptions sur place ou renseignements au 087/77 04 40 - 0497/78 03 35

## ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se tiendra le 2<sup>ème</sup> samedi de mars à 14h à la salle « Les Campinaires » à Nivezé-Spa. Attention, dorénavant les membres ne seront plus conviés personnellement par courrier !

## VERVIERS PÊCHE

Val Fassotte 2/B 4820 DISON

Les plus grandes marques en magasin :

Garbolino-Sensa-Mondial-Cormoran-Arca-Bifa- Penn-Shimano-Bénéchis-Rurall-Malvé-Meps-Toff

Montage de mouches sur commande

Steph BRAHAM

Tél./Fax : 087/33.17.56 - Gsm : 0498/10.41.10

Ouvert de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Fermé le mercredi, dimanche et jours fériés

# Police de la pêche

Art.5 La loi sur la pêche fluviale du 1<sup>er</sup> juillet 1954 ainsi que ses arrêtés d'exécution sont d'application.

## **CHAPITRE 1: - Périodes, saisons et heures pendant lesquels la pêche est interdite.**

Art 6 La pêche est interdite en tout temps du barrage principal ainsi que dans les bassins de décantation (sauf pêche à la mouche avec dérogation), et dans les zones indiquées sur place (notamment : aux pédalos et en dessous du pont jouxtant le Wayai et les bassins de décantation).

Art. 7 Période d'ouverture : tout poisson qui viendrait à être capturé en dehors de sa période d'ouverture ou tout poisson non repris ci-après doit immédiatement être remis à l'eau vivant tant pour le lac de Warfaaz que pour le Wayai.

Lorsqu'un poisson (non à mesure minimum) a engagé profondément, il est dès lors obligatoire de couper le fil ou le câble au ras de la bouche avant toute remise à l'eau.

Il est autorisé de conserver dans un récipient de maximum 12 litres une dizaine de gardons vivants pour la pêche du carnassier durant la période du 1<sup>er</sup> samedi de juin au 31 décembre.

**1. à partir du 3<sup>ème</sup> samedi de mars jusqu'au 30 septembre inclus : tous les salmonidés (truites et saumons)**

**2. à partir du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre inclus : les ablettes, carassins, gardons, rotengles, brèmes, carpes, tanches, ides mélanote (No kill du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 1<sup>er</sup> samedi de juin).**

**3. à partir du 1<sup>er</sup> samedi de juin jusqu'au 31 décembre inclus : les anguilles, brochets, chevesnes, perches et sandres.**

**La pêche des carnassiers est fermée durant les périodes de déversements.**

Premier déversement : *la pêche sera fermée du lundi 12 octobre au vendredi 23 octobre inclus !*

Second déversement : *la pêche sera fermée le vendredi 6 novembre !*

Troisième déversement : *la pêche sera fermée le vendredi 20 novembre !*

Art. 8 Horaire de pêche autorisée :

Depuis 1/2 heures avant le lever du soleil jusqu'à 1/2 heures après le coucher du soleil.

Les jours de déversement, la pêche est interdite après 18 heures.

La pêche de nuit est interdite sauf en cas d'organisations spécifiques de la Warfazienne telles que les enduros carpes.

## **CHAPITRE 2 - Modes, engins et appareils de pêche.**

Art. 9 Il est interdit de pêcher sous la glace et de pêcher ou d'amorcer au sang, à la moelle et au chanvre.

Art. 10 Il est interdit d'utiliser un engin ou un appareil de pêche autre que la ligne à main et l'épuisette, ceci compris le bateau amorceur et poseur de ligne.

**Toute utilisation du bateau amorceur et déposeur de ligne est strictement interdite !**

Au Lac, il est interdit, avant l'ouverture générale, d'utiliser des poissons vivants ou morts, des cuillers et tout leurre artificiel, articulé ou non, susceptibles de capturer des poissons voraces.

## **CHAPITRE 3 - Conditions d'usage des engins autorisés.**

Art. 11 L'usage de la ligne à main est permis pour autant que le pêcheur se trouve en mesure de la surveiller constamment et, pour le lac, uniquement du bord de l'eau.

En aval du câble, les lignes devront le cas échéant être rapprochées au moins de 5 mètres du bord de façon à favoriser des relations calmes avec les plaisanciers.

Une ligne à main ne peut être munie d'un nombre d'hameçons simples ou multiples supérieur à trois, et avant l'ouverture générale, que d'un hameçon simple.

Il est interdit de pêcher à plus de deux lignes à main, et, pour la pêche au coup, à distance de l'une de l'autre de maximum 3 mètres.

Art. 12 Pour la détention de poissons, l'usage de la bourriche en nylon est obligatoire, sauf pour les salmonidés et le brochet, et est strictement personnel.

## CHAPITRE 4 - Dimensions et limitation des prises.

### Art. 13 Dimensions minimales :

1. Carnassiers : brochet : 60 cm, sandre : 40 cm, perche : 18 cm
2. Blancs : carpe, tanche, chevesne et ide mélanote : 25 cm
3. Salmonidés : truite et saumon de fontaine : 25 cm
4. Carpes : No kill, toutes dimensions

### Art. 14 Maxima des prises par journée et par permis :

1. Salmonidés (**lac et rivière réunis**) : 8 spécimens. Au-delà de 8 poissons conservés, la pêche de salmonidés doit être impérativement arrêtée.
2. Truites farios en rivière : 5 prises
3. Brochets et/ou sandres: 2 spécimens,
4. Ensemble des autres espèces: 10 spécimens. L'excédent de prises devra être remis à l'eau pour la fin de la journée de pêche au plus tard !

La reprise et l'enlèvement de poissons vivants sont strictement interdits. À l'exception des vifs pour la pêche du carnassier durant la période du 1<sup>er</sup> samedi de juin au 31 décembre.

Le carnet de prises est obligatoire tant au Lac que sur la rivière dite « le Wayai ».

Toute prise de salmonidés doit être immédiatement inscrite dans le dit carnet avant de pouvoir continuer à pêcher.

Le carnet de prises peut être remis à un responsable de la Société ou lors de l'Assemblée Générale suivante.



# Hainaut-Pêche

Ouvert de 9h à 12h et de 13h à 18h15      FERME LE DIMANCHE  
LES PLUS GRANDES MARQUES EN MATÉRIEL ET AMORÇAGE  
ARCA - BIFA - GARBOLINO - CAPTURE - COLMIC - MONDIAL - MITCHELL - SANSAS - SPRO  
APPÂTS VIVANTS TOUTE L'ANNÉE

RUE DE LA RÉSISTANCE, 73 - 4420 MONTEGNÉE - TEL. : 04/361.21.25

# L. GUERES S.P.R.L.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE -  
TRAITEUR - VOLAILLES -  
FROMAGES

A votre service pour :

Vernissage \* Mariage \* Séminaire  
Journée portes ouvertes

Anniversaire d'entreprises  
Toute réception  
Barbecue

Livraison hôtels, restaurants,  
maison de repos, ...

Rue des Ecomines, 10  
4900 SPA

Tél : 087/77-18-15  
Fax : 087/77-44-59

\*\* Fabrication artisanale \*\*

# ♦ GRAINERIE DE L'EST ♦

Maison VAN REETH - DARTOIS

Rue de LIMBOURG 204  
VERVIERS tél: 087/31.11.27



## TOUT POUR LA PÊCHE:

ULTIMATE - ARCA - BIFA  
DAIWA - MITCHELL - CORMORAND

POUR OISEAUX

ACCESSOIRES - CAGES

GRAINES DE 1er CHOIX - VERS de FARINE

POUR CHIENS ET CHATS

ROYAL CANIN - EUKANUBA - IAMS

VIANDES CONGELÉS DUCK

PROPLAN - BENTO



POULES ET LAPINS

QUALITE \* SERVICES \* AUX PRIX LES  
PLUS JUSTES \*

Ouvert de 9h à 12h30 et de 13h15 à 18h.  
Ouvert le dimanche de 9h à 12h.  
Ferme le lundi.



BOULANGERIE - PATISserie  
— ARTISANALE —  
Spécialité tartes aux riz

Rue des Ecomines, 2  
4900 SPA  
087/77 13 31



## ETANG DU PONT DES CHEVRES

LOCATION À LA JOURNÉE  
50 € / JOUR

LIVRAISON DE TRUITES 5 € / Kg MINIMUM 15 Kg

*Parking à proximité, Barbecue*  
NIVEZE - SART-LEZ-SPA

En face du carpodrome

Renseignements : 0497/78.03.35

Jardinage • Aquariophilie • Oisellerie • Animalerie • Pêche


# Maison Adam

L'Oisellerie Malmédienne


Rue Neuve (Font Neuf)  
B-4900 Malmédy

TÉL. +32 (0) 80 33 08 34

Parking avec 3 places de handicapés



**PARADISIA**  
Rue du Val St Lambert, 217  
4100 Seraing  
Tel : 043/36.18.54  
Fax : 043/36.18.54



# DEVERSEMENTS 2009

BROCHETS	180 Kg	TRUITES A.E.C. (Grosses)	175 Kg
TRUITES A.E.C. (25 – 30cm)	1020 Kg	CARPES	200 Kg
SAUMONS de Fontaine	210 Kg	TRUITES FARIO	220 Kg
BREMES	300 Kg	GARDONS	200 Kg
CARASSINS	300 Kg	SANDRES	50 Kg
TANCHES	200 Kg		

**TOTAL :                      3,055 Tonnes**

<b><u>DATE</u></b>	<b><u>LAC DE WARFAAZ</u></b>		<b><u>WAYAI</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	
	TRUITES A.E.C (Kg)				FARIO (Kg)
	Normales	Grosses	SAUMONS (Kg)		
Vendredi 20 mars	100	50	50	30	230
Vendredi 27 mars	50				50
Vendredi 3 avril	50		50	30	130
Vendredi 10 avril	50				50
<b>Vendredi 17 avril</b>	50	25	30	20	125
Vendredi 24 avril	50				50
Jeudi 30 avril	50		30	20	100
Vendredi 8 mai	50				50
<b>Vendredi 15 mai</b>	50	50	50	20	170
Vendredi 22 mai	50				50
Vendredi 12 juin	40			20	60
<b>Vendredi 19 juin</b>	50				50
Vendredi 26 juin	40			20	60
Vendredi 3 juillet	50				50
Vendredi 10 juillet	30			20	50
Vendredi 17 juillet	30				30
Vendredi 24 juillet	30				30
Vendredi 31 juillet	30				30
Vendredi 7 août	30				30
Vendredi 14 août	30				30
Vendredi 21 août	30				30
Vendredi 28 août	30			20	50
<b>Vendredi 4 septembre</b>	50	50			100
Vendredi 11 septembre				20	20
<b>TOTAUX :</b>	<b>1020</b>	<b>175</b>	<b>210</b>	<b>220</b>	<b>1625</b>

Le C.A. (Conseil d'Administration) se réserve le droit de modifier à tout moment le programme de déversement en fonction des aléas des conditions climatiques et ce dans l'optique d'une gestion optimale du milieu halieutique dont il est responsable !

Le C.A. se réserve également le droit d'interdire localement ou globalement la pêche pour des motifs particuliers tels que période d'étiage, pollution, etc..

<u>Président :</u>	Christian DEVAUX	0476/53.59.84
<u>Vice-président :</u>	Georges DENOEL	0475/22.69.79
<u>Trésorier :</u>	Roger LEROY	087/77.04.40
<u>Secrétaire :</u>	Bruno COUNET	0497/78.03.35
<u>Trésorier adjoint :</u>	Jean-Marc JEWASINSKI	0475/95.73.18
<u>Secrétaire adjoint :</u>	Christian LEMAIRE	0495/10.88.42
<u>Relations publiques :</u>	Marc LEJEUNE	0485/02.00.87
<u>Responsable déversements :</u>	Claudy GILLET	0496/60.89.45
<u>Adjoint déversement :</u>	Serge GORBOUNOFF	0476/83.32.88
<u>Responsable Wayai :</u>	Frédéric VAN LOOY	0496/57.23.57

<u>Sos Pollution :</u>		070/23.30.01
<u>Service de la pêche :</u>	Roger CRAHAY	0477/26.60.14
<u>Eaux et Forêts :</u>	Patrick BURETIER	087/64.74.26
<u>N° urgence européen :</u>		112

<u>Contrôleurs permis :</u>	Patrick KLINKENBERG	0499/32.11.78
	Emile MOTMANS	0496/31.50.53
	André VIEILLEVOYE	087/31.20.43
	Marcel CARIS	0495/42.79.49

## PÊCHE DU BROCHET

1. Premier déversement : Samedi 24 octobre 2009

*Attention : en raison du déversement, la pêche sera fermée du lundi 12 octobre au vendredi 23 octobre inclus !*

2. Second déversement : Samedi 7 novembre 2009

*Attention : en raison du déversement, la pêche sera fermée le vendredi 6 novembre !*

3. Troisième déversement : Samedi 21 novembre 2009

*Attention : en raison du déversement, la pêche sera fermée le vendredi 20 novembre !*

## PISCICULTURE LEVEAU-HOUART



**Michel HOUART**  
**ARIMONT – Route de Hotteux, 3b**  
**4960 MALMEDY**

Téléphone : 080/33.02.49  
 G.S.M : 0475/54.50.17

FORTIS 001-3878010-26  
 T.V.A BE 0652.591.254

## **Le Jardin des Elfes**

**En bordure du lac de Warfaaz**

Plaine de jeux - Brasserie - Terrasse avec vue sur le lac  
 Salon de dégustation - Restauration classique - Petite restauration

Salle pour banquets et manifestations

Nivezé bas, 163 a 4845 Jalhay  
 Tel & fax 037/771718

